

Informations au titre de l'article 13 du RGPD concernant le traitement de données à caractère personnel effectué par CNP Luxembourg dans le cadre de la gestion des signalements internes qui lui sont adressés dans la plateforme SeeZam

1. Responsable de traitement et coordonnées du délégué à la protection des données

CNP Luxembourg est responsable du traitement des données à caractère personnel (« DCP ») qui lui sont communiquées dans le cadre d'un signalement interne conformément à la loi du 16 mai 2023 relative aux lanceurs d'alerte.

Les coordonnées de CNP Luxembourg sont les suivantes :

CNP Luxembourg
1A Rue Pierre d'Aspelt
L-1142 Luxembourg
Tél. : +352 279 562 01

Pour toute question concernant le traitement de données à caractère personnel effectué par CNP Luxembourg dans le cadre de la gestion des signalements internes, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données par courriel (dpo@cnpluxembourg.lu) ou par voie postale à l'adresse mentionnée au paragraphe précédent en précisant « à l'attention du délégué à la protection des données ».

2. Finalités et base juridique du traitement

Le traitement de ces DCP se fonde sur l'intérêt légitime poursuivi par CNP Luxembourg.

Le traitement de données est mis en œuvre par CNP Luxembourg afin de :

- recueillir et traiter les signalements visant à signaler un manquement à une règle spécifique ;
- effectuer les vérifications, enquêtes et analyses nécessaires ;
- définir les suites à donner au signalement ;
- assurer la protection des personnes concernées ;
- exercer ou défendre des droits en justice.

3. Catégories de données

Dans le respect de la confidentialité requise par la loi du 16 mai 2023 relative aux lanceurs d'alerte, CNP Luxembourg traite les données à caractère personnel qui lui sont communiquées par l'auteur du signalement (principalement son identité, et l'identité des personnes mentionnées dans un signalement).

4. Catégories de destinataires des données

Les données personnelles mentionnées dans le cadre du signalement sont uniquement accessibles au personnel autorisé de CNP Luxembourg à recevoir des signalements ou à en assurer le suivi.

Afin d'assurer la confidentialité des données traitées, CNP Luxembourg a recours aux services de coffre-fort électronique (CFE) mis à disposition par SeeZam S.A. (60A, rue de Bettembourg L-5811 Fentange).

SeeZam S.A. ne peut en aucune circonstance accéder aux données traitées dans le CFE attribué à CNP Luxembourg et il lui est techniquement impossible de prendre connaissance par ses seuls moyens de l'identité de l'auteur d'un signalement.

5. Durée de conservation

La durée de conservation des DCP présentes dans les signalements diffère en fonction de la classification du signalement (classé sans suite / non avéré ou classé avéré).

Par ailleurs, il est à noter que les DCP qui ne sont manifestement pas pertinentes pour le traitement du signalement doivent être immédiatement supprimées.

5.1. Signalements classés sans suite ou non avérés

Les DCP présentes dans un signalement classé sans suite ou non avéré sont conservées au maximum pendant 2 ans à compter de la clôture du signalement.

Ce délai passé, les DCP contenues dans le signalement sont anonymisées, et les documents anonymisés sont conservés sur un réseau sécurisé, uniquement accessible au personnel autorisé.

5.2. Signalements avérés

Les DCP contenues dans un signalement avéré sont conservées pour une durée maximale de 5 ans après la clôture du signalement, sauf exceptions mentionnées dans les deux paragraphes suivants. Ce délai passé, les DCP sont anonymisées, et les documents anonymisés sont conservés sur un réseau sécurisé, uniquement accessible au personnel autorisé.

Cependant, si la conclusion de l'analyse du signalement fait apparaître que les allégations portées à l'encontre d'un ou plusieurs collaborateurs ont été considérées comme avérées / fondées, leurs DCP mentionnées dans le signalement sont conservées pendant toute la durée du contrat de travail du collaborateur concerné.

De plus, lorsqu'une procédure disciplinaire ou contentieuse est engagée à l'encontre d'une personne mise en cause ou de l'auteur d'une alerte abusive, les données relatives au signalement sont conservées par CNP Luxembourg jusqu'au terme de la procédure ou de la prescription des recours à l'encontre de la décision intervenue.

6. Exercice des droits des personnes

Une personne dont des DCP sont mentionnées dans un signalement (auteur de signalement, et tiers mentionnés dans le signalement) peut exercer ses droits conformément au RGPD (droit d'accès à l'information, de rectification, d'effacement, d'opposition, et de limitation).

Pour exercer ces droits, la personne doit s'adresser au délégué à la protection des données de CNP Luxembourg (dpo@cnpluxembourg.lu).

7. Réclamation

Une personne dont les DCP sont mentionnées dans un signalement peut introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale pour la Protection des Données (CNPD), si elle considère que le traitement des DCP la concernant constitue une violation du RGPD.

Il est possible de saisir la CNPD à l'adresse suivante :

Commission Nationale pour la Protection des Données,

15 boulevard du Jazz

L-4370 Belvaux

Grand-Duché de Luxembourg,

(+352) 26 10 601

<https://cnpd.public.lu/fr/particuliers/faire-valoir/formulaire-plainte.html>.